

## Concept de protection pour les cours/séjours de l'ASPr-SVG

Le but de ce concept de protection pour les cours/séjours est de minimiser le risque d'infection et de transmission du Covid-19. Pour la mise en œuvre de nos cours et de nos séjours, nous sommes tenus aux directives et recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). De ce fait, des dispositions/conditions cadre se basent principalement sur les directives de l'OFSP. Le concept de protection s'applique de manière obligatoire et avec effet immédiat pour toutes les personnes participantes et est applicable tout au long du cours/séjour. La prise de connaissance et la signature du concept de protection sont parties intégrantes des conditions de participation aux cours/séjours pour tous les participants et l'équipe d'encadrement (assistants, directeur de cours et co-directeur de cours, intervenants etc.).

### Conditions pour la participation aux cours/séjours de l'ASPr-SVG

Le concept de protection sera envoyé à toutes les personnes participantes aux cours/séjours avant le début du cours/séjour. La version actualisée peut être demandée à tout moment au secrétariat central ou être téléchargée sur le site internet de l'ASPr-SVG. Le concept de protection est présenté sur le lieu du cours à toutes les personnes pour lecture et signature de cette dernière.

### Les conditions générales cadres et la sécurité sur place

- o **Les règles d'hygiène dictées par l'OFSP doivent être respectées (vous trouverez toutes les informations détaillées sous le lien suivant :**  
[www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html)

Vous trouverez ci-dessous un extrait des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP en lien avec le Covid -19 :

- 1) Maintien des distances
  - 2) Port du masque obligatoire dans les transports publics
  - 3) Port du masque obligatoire en cas de non possibilité de respect de la distanciation
  - 4) Lavage soigneux des mains
  - 5) Poignée de main interdite
  - 6) Toux et éternuement dans un mouchoir ou dans le creux du coude
  - 7) Visite du médecin ou des urgences seulement après un contact téléphonique
- o **Les concepts de protection des lieux de cours/séjours** se trouvent au secrétariat central avant même le début du cours/séjour. Ils sont demandés aux établissements des lieux de cours/séjours, soit par le secrétariat central, soit par la direction de cours. Les concepts de protection des lieux de cours/séjours peuvent être demandés par les participants à tout moment au secrétariat central ou sur place à la direction des cours. Les règles de protection s'appliquent à toutes les personnes présentes sur les lieux de cours/séjours et doivent être respectées et mises en œuvre.
  - o **La fréquence des nettoyages et une aération suffisante des chambres et de l'infrastructure complète** sont à discuter et à appliquer en coordination avec la direction des lieux de cours (hôtel, établissements, etc.)

o **La responsabilité de l'ASPr-SVG:**

L'obligation d'information des conditions générales cadres en vigueur pour l'organisation et la mise en œuvre des cours/séjour de l'ASPr-SVG incombe à l'ASPr-SVG.

o **La responsabilité de la direction:**

La direction de cours prend la responsabilité des cours/séjours, se basant sur ce concept de protection. Elle se déclare d'accord avec les règlements/directives du concept de protection. Il incombe à la direction des cours les responsabilités suivantes :

- Introduction, réalisation, respect et contrôle des mesures de protection en vigueur et applicables du concept de protection présent, lors des cours/séjours. Toutes les personnes présentes (participants, assistants, directeur de cours, co-directeur de cours etc.) sont parfaitement instruites du contenu du concept de protection de l'ASPr-SVG et des concepts d'hygiène des hôtels/institutions etc.
- En cas de non-respect des recommandations/règles d'hygiène/directives en lien avec les mesures de protection de l'OFSP, la direction du cours a l'obligation d'information envers le secrétariat central de l'ASPr-SVG.
- Si le résultat du test du Covid-19 d'une personne participante au cours/séjour s'avère positif, la direction du cours doit informer le secrétariat central de l'ASPr-SVG.
- L'achat des produits/articles pour la pharmacie du cours/séjour (désinfectants, gants jetables, masques etc.), y compris une petite réserve, doit être prévu en fonction du nombre de personnes inscrites au cours/séjour. Un thermomètre doit être disponible dans chaque cours/séjour.

o **Toutes les personnes participantes aux cours/séjours doivent signaler leurs coordonnées.** A l'arrivée sur les lieux des cours/séjours, les coordonnées de toutes les personnes (participants, assistants, directeurs de cours, co-directeurs de cours, intervenants etc.) sont enregistrées. Cette liste de présence sera constamment mise à jour et précisera également les coordonnées d'invités éventuels. Toutes les personnes sur place sont informées sur le fait que leurs coordonnées peuvent être transmises sur demandes à des offices cantonaux en question. Ceci permet d'identifier les personnes en cas de contamination ou en cas de contact de ces dernières avec des personnes malades/infectées. L'ASPr-SVG a l'obligation de fournir les informations aux offices cantonaux et se réserve le droit de transmettre les coordonnées des personnes à l'office cantonal ou autorité/organisme publique responsable.

o **La distance minimale actuellement applicable doit être le plus possible respectée par toutes les personnes présentes sur les lieux des cours/séjours.** Dans le cas contraire, un masque doit être porté afin de se protéger et de minimiser le risque de contamination. Particulièrement lors de sorties en dehors du groupe de cours/séjours, un masque doit être porté. Le contact avec d'autres groupes ou personnes, hors du groupe du cours, doit être absolument évité.

o **Symptômes de maladie du Covid-19**

- **Avant le cours:** Si un participant, une personne de l'équipe d'encadrement (assistant, directeur de cours, co-directeur de cours etc.) présente des symptômes d'infection au Covid-19 avant le cours,



le secrétariat central et la direction de cours doivent immédiatement être informés. Cette personne ne pourra plus participer au cours/séjour.

- **Pendant le cours:** Si un participant, une personne de l'équipe d'encadrement (assistant, directeur de cours, co-directeur de cours etc.) présente, pendant le cours, des symptômes de maladie du Covid-19 selon la définition de l'OFSP, la personne doit immédiatement être séparée du groupe et porter un masque. A savoir que le participant et son assistant seront isolés. En outre, un médecin doit rapidement examiner et tester la personne au Covid-19. Si le résultat du test s'avère négatif, la personne peut continuer à suivre le cours/séjour, si le médecin lui donne son aval. Sa personne de référence/de contact (dans institutions, à la maison) et le secrétariat central doit en être informés. Dans le cas d'un résultat positif du test au Covid-19, le médecin cantonal décide des personnes à placer en quarantaine (participants, assistants directeur de cours et co-directeur de cours, etc.).
- **Après le cours:** Si un participant, une personne de l'équipe d'encadrement (assistant, directeur de cours, co-directeur de cours etc.) présente, dans les deux semaines qui suivent le cours/séjour, un résultat positif au test du Covid-19, le secrétariat central devra immédiatement en être informé. Ce dernier va à son tour mettre au courant toutes les personnes qui ont participé au cours/séjour concernés.
- **La pharmacie de l'ASPr-SVG dédiée aux cours/séjours va être complétée par des articles d'hygiène prescrits par l'OFSP (désinfectant, gants jetables, masques).** Toutefois, ce stock ne couvre pas le besoin individuel de chaque personne présente au cours/séjours (participant, assistant, directeur de cours, co-directeur de cours etc.).
- **A savoir:**  
Le lien de l'OFSP suivant mène vers les dernières informations concernant le Covid-19 et les mesures de protection :  
[www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/faq-kontakte-downloads/downloads/downloads-in-verschiedenen-sprachen.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/faq-kontakte-downloads/downloads-in-verschiedenen-sprachen.html)
- **L'application SwissCovid** peut être téléchargée sur le téléphone portable. Elle est utile pour la traçabilité en cas d'une éventuelle contamination au Covid-19.
- **Clause de non-responsabilité :** se basant sur ce concept de protection, l'ASPr-SVG, ainsi que les directeurs de cours, se déchargent de toute responsabilité. Dans ce contexte, l'ASPr-SVG se réserve le droit de renvoyer toute personne aux conditions générales des cours/séjours.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de belles expériences lors de cours/séjour et nous réjouissons de vous retrouver.

Date/Lieu : .....

Signature : .....